
SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 novembre 1987

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1988, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, *président* ; Richard Pouille, Marcel Daunay, Robert Laucournet, Philippe François, *vice-présidents* ; Serge Mathieu, René Trégouet, Francisque Collomb, Louis Minetti, *secrétaires* ; MM. François Abadie, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barbier, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, André Bohl, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Boyer-Andrivet, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Robert Calmejane, Paul Caron, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Jean Çolin, Marcel Costes, Roland Courteau, Désiré Debavelaere, Lucien Delmas, Rodolphe Désiré, Georges Dessaigne, Pierre Dumas, André Duroméa, Jean Faure, Roland Grimaldi, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard Hugo, André Jarrot, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Guy de La Verpillière, Yves Le Cozannet, Bernard Legrand, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Paul Malassagne, Louis Mercier, Louis Moïnard, Paul Moreau, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alan Pluchet, André Pourny, Claude Prouvoeur, Jean Puech, Henri de Raincourt, Jean-Marie Rausch, Michel Rigou, Jean Roger, Josselin de Rohan, André Rouvière, Jean Simonin, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (8^e législ.) : 941 et annexes, 960 (annexe n° 27), 965 (tome XII) et T.A. 175.

Sénat : 92 et 93 (annexe n° 24) (1987-1988).

SOMMAIRE

	Pages
PREMIERE PARTIE	
LA SITUATION GENERALE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.....	7
I. LA VULNERABILITE DE L'APPAREIL INDUSTRIEL	7
1. Une reprise insuffisante de l'investissement	7
2. La stagnation de la production industrielle	8
3. La dégradation de l'emploi industriel	9
4. L'aggravation du déficit des échanges industriels	9
II. MAIS DES SIGNES DE REGAIN INDUSTRIEL.....	10
1. L'assainissement de la situation financière des entreprises	10
2. L'augmentation des créations d'entreprises et la diminution des défaillances	10
3. La progression des investissements français à l'étranger	10
4. La reprise dans le secteur du BTP	10
DEUXIEME PARTIE	
LA SITUATION DES PRINCIPAUX SECTEURS INDUSTRIELS	11
I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE	11
A. UN MARCHÉ REDEVENU PORTEUR	11
1. Une production en hausse	11
2. L'amélioration des ventes en France	11
B. UN NIVEAU RECORD D'EXPORTATIONS	12
C. LA POURSUITE DES EFFORTS DE MODERNISATION	13
1. L'assainissement financier	13
2. La réduction des effectifs	13
D. VERS UN CHANGEMENT DE STATUT DE LA REGIE RENAULT	14

II. L'INDUSTRIE TEXTILE	15
A. UNE INDUSTRIE CONVALESCENTE	15
B. MAIS QUI PREPARE L'AVENIR	16
a) <i>Les Centres Techniques</i>	17
b) <i>La promotion des exportations</i>	18
c) <i>Les autres actions</i>	18
III. LES INDUSTRIES MECANIQUES	19
A. LA PRODUCTIQUE	19
B. L'INDUSTRIE DE LA MACHINE-OUTIL	20
1. La persistance du marasme	20
2. Le désengagement de l'Etat du secteur de la machine-outil	21
a) <i>L'échec du plan de 1982</i>	21
b) <i>Les nouvelles orientations</i>	21
IV. L'INDUSTRIE CHIMIQUE	22
V. LA CONSTRUCTION NAVALE	23
A. L'AGGRAVATION DE LA CRISE	23
B. LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION NAVALE	24
1. Les grands chantiers	24
a) <i>Le coup d'arrêt aux aides exceptionnelles</i>	24
b) <i>Les mesures d'accompagnement social</i>	25
2. Les petits chantiers	26
VI. L'INDUSTRIE ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE	27
A. LES RESULTATS	27
B. L'EVOLUTION DES STRUCTURES INDUSTRIELLES	27
VII. LA SIDERURGIE	28
A. LES RESULTATS DU GROUPE USINOR SACILOR	28

B. LES MESURES DE RESTRUCTURATION ET LES PERSPECTIVES DE L'EMPLOI	29
a) Les restructurations	29
b) L'évolution des effectifs	30
C. LA SITUATION DE LA SIDERURGIE EUROPEENNE	30
VIII. L'INDUSTRIE DU MEUBLE	31
A. UNE LEGERE AMELIORATION DU MARCHE EN 1986	31
B. LA POURSUITE DES EFFORTS DE REDRESSEMENT	32
TROISIEME PARTIE	
LE BUDGET DE L'INDUSTRIE POUR 1988	33
I. UN BUDGET CARACTERISE PAR UNE DIMINUTION DES AIDES DIRECTES A L'INDUSTRIE MAIS UNE AUGMENTATION DES ALLEGEMENTS FISCAUX EN FAVEUR DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	33
A. LA REORIENTATION DES AIDES SUR LES SECTEURS D'AVENIR	33
1. Les secteurs touchés par la baisse des crédits	33
2. Les secteurs prioritaires	34
a) Les P.M.I.	34
b) La création d'entreprises	35
c) L'espace	35
B. DES ALLEGEMENTS FISCAUX EN FAVEUR DES ENTREPRISES	36
1. Le projet initial	36
2. Les modifications adoptées par l'Assemblée nationale	37

**Mesdames,
Messieurs,**

Depuis plusieurs mois plane sur la France la **hantise du déclin industriel**; certains se demandent même si notre pays n'est pas en voie de désindustrialisation massive.

Certes, l'investissement industriel a repris en 1986 et 1987, et la situation financière des entreprises s'améliore, puisqu'elles ont retrouvé des taux de marge et d'autofinancement comparables à ceux qui prévalaient avant le premier choc pétrolier. Mais la production industrielle stagne depuis 1980, les effectifs de l'industrie ont baissé de 2,5 % l'an dernier et le solde des échanges industriels est négatif depuis plusieurs mois, alors qu'il enregistrait un excédent de près de 90 milliards de francs en 1985.

Comment ne pas s'étonner dans ces conditions de voir les crédits de l'industrie diminuer pour la deuxième année consécutive (- 12,5 % pour 1988). C'est là l'illustration de la nouvelle politique industrielle engagée au printemps 1986.

L'action du ministère de l'industrie a désormais pour objet principal l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles, essentiellement par l'aménagement d'un environnement favorable à leur développement. Aussi, a-t-on **abandonné l'approche sectorielle** des problèmes industriels pour mettre en oeuvre des mesures de nature à accroître le dynamisme des entreprises notamment petites et moyennes. La principale orientation du budget consiste à **réduire simultanément les aides publiques à l'industrie et les charges fiscales et sociales pesant sur elles**. Au total, les allègements fiscaux en faveur des entreprises atteindront 18,53 milliards de francs en 1988. Dans le même esprit, il est proposé d'étendre le crédit d'impôt recherche, destiné à accroître les efforts de recherche des P.M.I. et à favoriser l'innovation, l'une des clés de la compétitivité des entreprises.

PREMIERE PARTIE : LA SITUATION GENERALE DE L'INDUSTRIE FRANCAISE

Depuis 1986, la situation de l'industrie française est caractérisée par une relative stagnation de l'activité, une diminution des effectifs industriels et une dégradation du solde des échanges industriels. Mais, dans le même temps, on constate un assainissement incontestable de la situation financière des entreprises françaises qui osent prendre des risques, notamment, sur les marchés étrangers, et un record de créations d'entreprises.

I. LA VULNERABILITE DE L'APPAREIL INDUSTRIEL

La stagnation de l'investissement industriel, la poursuite de la diminution des effectifs et surtout la grave détérioration du solde des échanges industriels font monter en France la hantise d'un déclin industriel.

1. Une reprise insuffisante de l'investissement

Alors qu'en 1985 la croissance de l'investissement avait été tirée par l'industrie, en 1986 et 1987, le commerce et les services ont pris le relais. Le ralentissement de l'effort d'équipement industriel intervenu en 1986 est très net pour les grandes entreprises qui représentent 65 % de l'investissement total. En revanche, les entreprises de moins de 100 salariés ont augmenté leurs investissements de 17 % en valeur.

D'une façon générale, l'investissement productif a moins progressé en 1986 en France qu'en R.F.A. : 3,5 % contre 5 %. Pour 1987, il risque d'en être de même puisque les prévisions font état d'une croissance de 4,5 % contre + 7 % en R.F.A.

Pour 1987, on attend une légère progression de l'investissement industriel (+ 3 %).

Les entreprises françaises investissent donc, mais de façon insuffisante. En outre, cette croissance est inégale selon les secteurs : alors que l'on note une progression dans la chimie, la construction électrique et électronique, d'autres secteurs sont en recul comme la mécanique, l'industrie du meuble ou l'industrie pétrolière.

Pour l'avenir, un récent rapport du Conseil économique et social s'interroge « sur l'incidence que pourrait avoir la crise boursière sur la prévision de l'investissement industriel. Il est probable, en effet, que certaines trésoreries d'entreprises, partiellement placées en bourse, aient à souffrir de la baisse des valeurs, ce qui pourrait entraîner une révision à la baisse des programmes d'investissements. De plus, l'appel au marché financier pour les augmentations de capital risque fort d'être rendu plus difficile. Enfin, les périodes de turbulences, telle celle que nous traversons, dont l'onde de choc est susceptible de se propager sur une période assez longue, engendrent un climat d'incertitude, peu propice à l'investissement.

En sens inverse, cependant, au-delà de l'avenir immédiat, cette crise, en mettant fin à une période d'euphorie dans les placements financiers, pourrait avoir pour effet salutaire de provoquer un retour à l'économie réelle et permettre ainsi un regain d'intérêt pour l'investissement productif à condition que les entreprises n'en sortent pas trop appauvries ».

2. La stagnation de la production industrielle

La production industrielle stagne depuis 1980, ainsi que le reflète le tableau ci-dessous, alors qu'elle a augmenté chez tous nos concurrents de l'O.C.D.E.

INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE BASE 100-1980

Années	France	R.F.A.	Royaume- Uni	Etats- Unis	Japon
1980	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1981	98,8	98,5	96,6	102,2	101,0
1982	98,5	95,6	98,4	94,9	101,4
1982	98,0	96,3	101,9	100,6	101,4
1984	98,5	99,6	103,2	111,8	116,5
1985	99,5	105,0	108,2	114,0	121,7
1986	100,0	107,2	109,6	115,1	121,3

Pour les prochains mois, l'INSEE prévoit une hausse modérée de la production industrielle.

3. La dégradation de l'emploi industriel

Entre 1985 et 1986, les effectifs ont subi une baisse de -2,5 %.

La faible croissance de l'activité et l'importance des récents investissements de productivité ont concouru en 1986 à la baisse de l'emploi industriel français. Selon les Comptes nationaux, l'industrie manufacturière (hors Industries Agroalimentaires) a perdu 2,3 % de ses effectifs, soit un peu moins qu'en 1985 où la baisse avait été de 3,3 %.

Cette réduction des effectifs a été un peu moins forte dans les biens de consommation (- 1,9 %) que dans les biens intermédiaires (- 2,3 %) d'équipement professionnel (- 2,2 %), l'automobile (- 5,2 %) ou les biens d'équipement ménager (- 3,2 %).

Les pertes les plus vives ont été enregistrées dans la construction navale, qui a perdu près d'un quart de ses effectifs, et dans l'industrie des minerais et métaux ferreux (- 6,8 %). Dans les autres secteurs, la baisse a oscillé entre 2 % et 4 % des postes de travail, sauf dans l'imprimerie et la parachimie-pharmacie où les effectifs sont restés stables.

Selon les premiers résultats de l'Enquête annuelle d'Entreprise du Ministère de l'Industrie, les pertes d'emplois ont surtout été concentrées dans les entreprises grandes et moyennes (plus de 100 salariés).

Pour 1987, les effectifs devraient baisser de 2,5 %, ce qui compte tenu de l'évolution de la production conduit à des gains de productivité du même ordre de grandeur, soit de 3 % en 1987 contre 3,3 % en 1986.

4. L'aggravation du déficit des échanges industriels

Pour la première fois en 1986, le solde industriel civil est en chute libre : il est négatif de 2 milliards de francs alors qu'il enregistrait un excédent de 63,6 milliards de francs en 1983, 102,8 milliards de francs en 1984, 88,9 milliards de francs en 1985. L'affaiblissement de notre solde industriel affecte l'ensemble des produits et s'observe particulièrement dans nos échanges avec l'Allemagne fédérale.

L'effondrement du solde industriel s'est encore accentué depuis le début de 1987. Ainsi, la balance industrielle est tombée d'un excédent mensuel de 2,2 milliards de francs au 4ème trimestre 1986 à un déficit de 0,6 milliards de francs en février, mars et avril 1987. Hors matériel militaire, le déficit s'est élargi de 0,2 milliard de francs par mois à 2,5 milliards de francs par mois.

II. MAIS DES SIGNES DE REGAIN INDUSTRIEL

1. L'assainissement de la situation financière des entreprises

Après la chute libre de la période 1980 – 1983 où le taux de marge des entreprises (défini comme le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée) est descendu à 22,6 %, l'année 1987 a permis de retrouver des niveaux proches de ceux d'avant le premier choc pétrolier. Les effets du contre-choc pétrolier via la diminution des consommations pétrolières ont joué à plein, de même que la limitation des coûts de production. Les taux d'épargne et la rentabilité brute du capital ont pour leur part rattrapé le retard accumulé depuis 1979.

2. L'augmentation des créations d'entreprises et la diminution des défaillances

Le nombre de défaillances d'entreprise a été de 20 303 en 1986 contre 24 557 en 1985 ; dans le même temps, les créations nouvelles dans l'industrie sont restées à un niveau élevé de 18 993 en 1986 contre 18 897, l'année précédente, tandis que le nombre de reprises progressait passant de 2 779 en 1985 à 2 908 en 1986. Le solde net représente donc une progression nette de 1 593 entreprises, qui vient après deux années de recul. Cependant, cette évolution favorable semble s'épuiser durant le premier semestre de l'année 1987.

3. La progression des investissements français à l'étranger

Ils ont atteint un montant de 44 milliards de francs en 1986 contre 25 milliards de francs en 1985.

4. La reprise dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (B.T.P.)

Le secteur du B.T.P. constitue depuis toujours un indicateur de l'état de santé de l'économie. Il a bénéficié, en 1987, d'une poursuite de l'amélioration constatée en 1986, du fait du soutien de la commande des administrations publiques, de la reprise de l'investissement des entreprises privées et d'un redémarrage dans le logement neuf non aidé. Pour 1988, l'activité du bâtiment devrait enregistrer une nouvelle hausse en volume de 2,2 % selon le B.I.P.E. (Bureau d'Information et de Prévision économique). En 1986, et pour la première fois depuis dix ans, on a enregistré une hausse des effectifs de 5 000 salariés par rapport à 1985, et cette tendance se confirme pour le début de 1987 : la reprise de ce secteur marque donc un certain regain de l'industrie française.

DEUXIEME PARTIE

LA SITUATION DES PRINCIPAUX SECTEURS INDUSTRIELS

I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

A. UN MARCHE REDEVENU PORTEUR

1) Une production en hausse

En 1986, la production française de voitures particulières a totalisé 2,77 millions d'unités, en progression de 5,3 % comparativement à celle de 1985. La répartition par marque est la suivante : 47,1 % pour Renault et 52 % pour Peugeot S.A. Alors que la production de voitures a chuté de 1,3 %, pour Renault, par rapport à 1985, elle a augmenté de 1,4 %, pour Peugeot et 8,8 % pour Citroën.

Au cours du premier semestre 1987, la production a progressé de 12,9 % par rapport à la même période de 1986 (+ 15,2 % pour Renault et + 11,1 % pour Peugeot S.A.).

2) L'amélioration des ventes en France

En 1986, après deux années consécutives de dépression, le marché français de la voiture particulière a enregistré en 1986 une progression de 8,2 %, totalisant ainsi 1.911.521 immatriculations.

Dans ce contexte favorable, l'augmentation des immatriculations françaises, identique à celle du marché, est pour la quasi-totalité imputable à **Renault**, dont les ventes sur l'année ont progressé de 18,7 % (602.910 unités contre 507.788 unités en 1985). Le taux de pénétration de la marque ressort ainsi à 31,5 % contre 28,7 % en 1985.

Le **groupe Peugeot S.A.**, dont les ventes ont plafonné à 612.979 unités, a enregistré une diminution de sa pénétration de 2,6 points (à 32,1 % contre 34,7 % en 1985).

Cette évolution résulte de la baisse des immatriculations d'Automobiles Citroën (-1,8 %), dont la part de marché annuel est passée de 12,8 % à 11,6 %, incomplètement compensée par l'accroissement des ventes d'Automobiles Peugeot (+ 1,2 %).

Au cours du premier semestre 1987, les immatriculations de Renault ont totalisé 306.189 unités, en hausse de 6,5 % par rapport au premier semestre 1986. La part de marché du constructeur s'établit ainsi à 30,7 %.

Les ventes du groupe Peugeot S.A. ont augmenté sur la période de 8,4 % (333.743 unités) sous l'effet d'une progression sensible d'Automobiles Citroën (+ 22,8 % avec 132.799 unités), les immatriculations d'Automobiles Peugeot restant stables par rapport au niveau atteint au premier semestre 1986 (200.944 unités, + 0,6 %). Le taux de pénétration du groupe pour les six mois écoulés ressort à 33,5 % (32,8 % en 1986).

B. UN NIVEAU RECORD D'EXPORTATIONS

En 1986, la Régie Renault a exporté 697.350 voitures particulières, soit 53,4 % de sa production française.

Ces exportations ont été réalisées à concurrence de 80 % à destination de l'Europe occidentale, et 70,9 % à destination des seuls pays de la Communauté.

Les exportations à destination de l'Amérique du Nord ont accusé une nette diminution (- 52,1 %) conséquence de la baisse des livraisons du constructeur à sa filiale American Motors.

Pour sa part, le groupe Peugeot S.A. a exporté 853.349 voitures particulières en 1986 (+ 20,4 % dont 80,7 % vers la C.E.E.)

Au cours du premier semestre 1987, c'est la croissance des exportations automobiles qui a soutenu la production du marché intérieur. Les exportations ont, en effet, progressé de 12 % atteignant 900.560 unités, soit près de 100.000 de plus qu'au premier semestre 1986. Avec 495.000 voitures exportées (+ 9,5 %), le groupe Peugeot S.A. devance la Régie Renault de près de 90.000 unités, notamment en raison de la progression de ventes de Citroën à l'étranger (+ 18,8 %). Renault améliore cependant ses ventes de 15,3 % par rapport à l'an dernier.

Les ventes en Europe ont globalement progressé de 14,6 %, mais se sont essentiellement accrues en Espagne (+ 68 %). C'est la Peugeot 205 qui reste le modèle le plus exporté, devant la Renault 21, la R5, la Citroën BX et la Peugeot 309.

Les **importations** s'étant élevées à 73,9 milliards de francs, le solde de la balance commerciale s'établit à 29,5 milliards de francs pour 1986.

C. LA POURSUITE DES EFFORTS DE MODERNISATION

1) L'assainissement financier

En 1986, après deux exercices lourdement déficitaires, le groupe **Renault** a réduit de moitié son déficit consolidé, celui-ci s'établissant à 5,5 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 131 milliards de francs (à comparer aux déficits de 10,9 milliards de francs en 1985 et 12,5 milliards de francs en 1984). La perte nette consolidée de la seule branche automobile ressort pour l'exercice à 4,1 milliards de francs, contre une perte nette de 10,989 milliards de francs en 1985.

Pour sa part, le groupe **Peugeot SA** a confirmé en 1986, par un bénéfice net consolidé de 3,590 milliards de francs, le retour à l'équilibre amorcé en 1985, exercice pour lequel le bénéfice du groupe avait atteint 543 millions de francs. Le chiffre d'affaires de Peugeot SA s'établit sur l'année à 104,946 milliards de francs.

2) La réduction des effectifs

Les opérations de réduction des effectifs engagées en 1984 et 1985 par le groupe Renault ont été reconduites en 1986.

Pour la seule Régie Renault, les 8 037 départs enregistrés sur l'année, réalisés comme les années précédentes pour l'essentiel dans le cadre des conventions du Fonds national pour l'Emploi (3 275 personnes concernées), de l'Office national d'Immigration (873 personnes) et de l'allocation de reconversion (2 779 personnes) ont cependant été partiellement compensés par l'embauche de 1 106 personnes.

L'effectif total inscrit de la Régie au 31 décembre 1986 ressort ainsi à 79 191 personnes, à comparer à 86 122 personnes au 31 décembre 1985, soit une diminution de 8 %.

La diminution des effectifs, qui devrait permettre à l'entreprise d'atteindre un niveau de compétitivité apparente du travail équivalent à celui de ses concurrents européens (de l'ordre de 14 véhicules par an et par personne) s'est poursuivie en 1987 et devrait concerner 8 300 personnes.

Au terme du semestre écoulé, l'effectif inscrit de la Régie était de 77 863 personnes.

L'effectif de division automobile du **groupe PSA** est passé de 157 400 personnes à fin 1985 à 148 600 personnes à fin 1986 (-5,6 %).

Le nombre des salariés inscrits de la société **Automobiles Citroën** a décréu de 6,2 % pour revenir à 34 500 personnes (36 800 personnes à fin 1985).

Les allègements d'effectifs, jusqu'ici opérés pour l'essentiel sur la base du volontariat et par recours aux conventions FNE et ONI, seront encore recherchés dans les prochaines années dans des proportions estimées à 5 000 personnes par an : 3 000 chez Automobiles Peugeot et 2 000 chez Automobiles Citroën. Les centres de la Rochelle, Valenciennes-Hordain et Sochaux devraient, en particulier, être touchés par ces mesures.

Il convient de rappeler que la politique de rationalisation industrielle poursuivie par le groupe en 1986 s'est traduite par la fermeture des usines de Sully-sur-Loire (A. Peugeot), Nanterre et Clichy (A. Citroën).

Au terme du premier semestre 1987, l'effectif total inscrit d'Automobiles Peugeot s'élevait à 62 408 personnes et celui d'Automobiles Citroën à 34 280 personnes.

D. VERS UN CHANGEMENT DE STATUT DE LA REGIE RENAULT.

Le Gouvernement a annoncé au mois de juillet dernier sa décision de modifier le statut de la Régie Renault pour en faire « une entreprise nationale comme les autres ».

Si le projet n'a jamais présenté de difficultés au **plan juridique** (un projet de loi vient d'être adopté en Conseil des Ministres afin de transformer la Régie en société anonyme), il n'en a pas été de même au **plan financier**. Compte tenu d'une situation nette négative de 16 milliards de francs à la fin de 1986, l'Etat avait tout d'abord envisagé de reconstituer les fonds propres de l'entreprise par une dotation en capital pour solde de tout compte. Cette hypothèse s'est heurtée à une double opposition des autorités de Bruxelles et de la direction du groupe Peugeot S.A., ces sommes pouvant être considérées comme des subventions faussant la concurrence sur le marché français. Les pouvoirs publics viennent donc de trouver une solution acceptable pour toutes les parties : au lieu d'accorder en dotation les quelques 12 milliards de francs qui auraient permis à la Régie de rembourser ses emprunts publics (prêts de la Caisse Française de développement industriel), l'Etat va procéder à un abandon de créance pour le même montant. Ainsi, en pratique, la C.F.D.I. qui a accordé à Renault des prêts à bas taux pour une dizaine de milliards de francs va renoncer à ses créances, le Trésor s'engageant à lui verser la somme correspondante.

II. L'INDUSTRIE TEXTILE

A. UNE INDUSTRIE CONVALESCENTE

En 1986, la **consommation** fait apparaître une hausse de 1,5 % en **volume** par rapport à 1985 marquant un redressement de tendance par rapport aux années antérieures où la consommation avait baissé (-0,3 % en 1985, -3,3 % en 1984 et -2,1 % en 1983).

Au cours du 1er semestre 1987, on note une nouvelle baisse de la consommation de 3,2 % par rapport à la même période de 1986, cette baisse étant largement due à des facteurs climatiques défavorables.

La baisse de la **production** en volume de l'industrie du textile, habillement s'est poursuivie en 1986, mais à un rythme ralenti, soit : -0,5 % par rapport à l'année précédente. Elle est principalement due à la hausse des importations des articles textiles et d'habillement.

En 1987, on devrait assister à un nouveau recul de la production (-1,3 %) plus important qu'en 1986, en raison de la baisse de la consommation des ménages et de la poursuite de la croissance des importations.

La **balance commerciale** s'est à nouveau fortement dégradée, le déficit dépassant les 16 milliards de francs contre 10 milliards en 1985, en raison d'une forte croissance des importations.

Cette évolution défavorable est due, pour une part, à la baisse du dollar qui a renchéri les produits français vers la zone dollar et rendu plus compétitifs les produits des pays en voie de développement dont les prix sont très généralement libellés en dollar. Cette dégradation qui affecte toutes les branches semble devoir se prolonger en 1987, la croissance des importations se poursuivant sans amélioration des exportations.

En 1986, les **investissements** du textile-habillement se sont accrus en **valeur** de 5 % pour se monter à 5,7 milliards de francs marquant en **volume** une stabilisation à un niveau élevé résultant d'une croissance régulière des années précédentes (plus 6 % en 1983, + 4 % en 1984, + 4 % en 1985).

Le chiffre d'affaires de la branche s'est accru de 2 % en 1986 pour s'élever à près de 180 milliards de francs. Il devrait être stable en 1987.

Enfin, l'**emploi** dans les industries du textile-habillement n'a pas cessé de décroître. Cette baisse des effectifs varie annuellement autour de 4 % depuis 1980, soit 15 000 personnes environ par an.

Cette diminution de 4 %, selon les comptes de la Nation, semble résulter, toujours dans le cadre d'une tendance de longue période, d'une augmentation annuelle de 3 % de la productivité apparente du travail et d'une perte annuelle de 1 % de la part de marché des entreprises du textile et de l'habillement.

B. MAIS QUI PREPARE L'AVENIR

1. L'industrie textile française n'est pas condamnée si elle se modernise.

Même si le secteur continue à perdre des parts de marchés, le paysage industriel n'a plus rien de commun avec ce qu'il était il y a quelques années lorsque la grande majorité des entreprises était dans le rouge. Alors que tout le monde condamnait l'industrie textile et la vouait à la délocalisation, en raison du coût trop élevé de la main d'oeuvre dans notre pays, cette thèse est aujourd'hui réfutée.

Le Gouvernement considère que **la France ne doit pas se désengager du secteur du textile-habillement**. On s'oriente, certes, dans ce secteur, vers une tendance à la réduction des effectifs de l'ordre de 4 % par an, mais les entreprises doivent augmenter leurs investissements immatériels afin d'améliorer leur compétitivité.

De plus, il apparaît que ce n'est pas la concurrence des pays à bas salaires qui fragilise notre industrie du textile-habillement, puisque les taux de pénétration des marchés intérieurs des autres pays de la C.E.E. par les importations des pays à bas salaires sont plus élevés que les nôtres (32 % en R.F.A., contre 23 % en France.)

Un récent rapport du groupe de travail sectoriel du Commissariat au Plan parvient d'ailleurs à des conclusions analogues : les entreprises françaises gardent un bel avenir à deux conditions : développer les exportations et leur implantation internationale et maîtriser l'évolution technologique. (Avec trois corollaires : l'augmentation de la vitesse des machines, une forte diminution du personnel et une augmentation de l'intensité capitalistique). Il est clair que dans le textile, la compétitivité passe par un outil ultra moderne, alors que pour l'habillement, qui n'a pas effectué de révolution technologique comparable à celle du textile, le prix de la main-d'oeuvre sera prépondérant et les entreprises devront miser sur le marketing, la qualité ou la délocalisation.

2. Les mesures prises en faveur de la modernisation du secteur en 1987

Les mesures prises en faveur du secteur textile en 1987 s'inscrivent dans le cadre dévolu au Comité de Développement et de Promotion des Industries du textile et de l'Habillement (CDPTH). Celui-ci a pour vocation principale d'encourager la recherche, la formation, l'innovation et la conservation du patrimoine.

Sa création répond au besoin de coordonner les actions d'intérêt général (information économique et commerciale, promotion des produits, promotion de la qualité, recherche, animation régionale, formation) menées par une multitude d'organismes professionnels (centre textile de conjoncture, centres de style, centres techniques, antennes internationales, etc...) qui sont subventionnés grâce au produit des taxes parafiscales.

Pour l'exercice 1987, le C.D.P.T.H. a mis l'accent sur le développement des actions collectives consacrées notamment à l'exportation.

Il avait, par ailleurs, envisagé d'aider individuellement les entreprises par un système de bonification d'intérêts, qui n'a pu être mis en oeuvre. Ce régime d'aide, comme d'autres plans initiés chez certains de nos partenaires, a, en effet, été rejeté par la Commission des Communautés. Aussi, une réduction du taux des deux taxes a permis, dès 1986, un allègement significatif des charges pesant sur les entreprises du textile et de l'habillement, cet allègement s'étant poursuivi en 1987. Au total, le taux de la taxe pour le secteur textile est passé de 0,44 à 0,24 % et pour l'habillement, de 0,22 à 0,12 %.

Cette taxe parafiscale permet de financer principalement les centres techniques et la promotion des exportations.

a) Les Centres Techniques

– l'Institut Technique de France (ITF) a une structure décentralisée : sept unités implantées dans les régions à forte densité textile disposant des moyens en matériel et en personnel (403 personnes au total) pour répondre aux besoins spécifiques de chacune d'elles.

Par sa connaissance actualisée des processus et des technologies, il doit aider l'industrie textile à préparer l'avenir.

l'I.T.F. se donne les moyens nécessaires pour évaluer systématiquement les enjeux économiques des sujets de recherche avant de décider leur inscription à son programme et pour en apprécier les résultats.

– Le Centre d'Etudes Techniques des Industries de l'Habillement (C.E.T.I.H.)

Ses priorités restent, dans le cadre d'une stricte économie de gestion :
 – l'automatisation et la recherche de la flexibilité de la production ; – la maîtrise de la qualité ; - l'optimisation de l'outil de production et la formation professionnelle.

Le Centre de Cholet sera un élément déterminant pour la conception et les essais de nouvelles techniques ou unités de fabrication.

– Le Centre technique de la teinture et du nettoyage (C.T.T.N.)

Le Centre se consacre principalement à des études, des bancs d'essais de matériels et de produits; il poursuit ses efforts de formation, domaine particulièrement délicat dans une profession atomisée (15 000 laveriers et pressings).

– Le Centre Textile de conjoncture et d'observation Economique

Le Centre a pour but de fournir les informations de nature économique dont les entreprises du textile et de l'habillement ont besoin.

Depuis le 1er janvier 1987, une large part de ces informations peut être accessible par minitel, ce qui permet de raccourcir les délais de communication des informations conjoncturelles.

b) La promotion des exportations

Cette promotion des exportations s'est faite selon deux axes :

– les antennes textiles à l'étranger qui permettent de fournir aux entreprises des informations sur la structure commerciale et administrative des pays concernés;

– un soutien aux industriels français participant à des foires et expositions internationales à l'étranger.

c) Les autres actions

Le C.D.P.T.H. a encouragé la formation, notamment dans le cadre de l'Institut Français de la Mode, des actions de promotion de l'image de marque du textile et des études à intérêt collectif.

De même, un volet important de ses ressources est-il consacré à la mise en valeur du patrimoine, notamment au travers du Musée de la Mode.

* * *

Ces actions de modernisation de la gestion commencent à porter leurs fruits puisque de nombreuses entreprises du secteur ont retrouvé la santé financière, comme en témoigne la présence de 12 entreprises au second marché boursier dont les cours ont plus que doublé entre 1986 et 1987. Le textile rivalise sur ce marché avec l'informatique et devance l'agroalimentaire pour le nombre d'introductions en bourse.

III. LES INDUSTRIES MECANIQUES

Les industries mécaniques et transformatrices des métaux occupent une place importante dans l'industrie française, tant en ce qui concerne l'emploi que par leur contribution à l'équilibre de la balance du commerce extérieur.

A la fin de l'année 1986, les effectifs étaient de 534 800 personnes, soit une diminution de 2,9 % par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires global du secteur s'est élevé à 239 milliards de francs. Ces industries ont maintenu en 1986 un excédent dans leurs échanges extérieurs (4 milliards de francs).

Par ailleurs, les investissements du secteur se sont élevés à 12 milliards de francs, en hausse de 3 %.

A. LA PRODUCTIQUE

Dans la perspective de l'ouverture du marché européen en 1992 et dans des conditions de concurrence internationale très active, les interventions du Ministère de l'Industrie en faveur du développement de la productique, s'orientent plus particulièrement vers les objectifs suivants :

- contribution à la modernisation de l'entreprise par la diffusion des technologies nouvelles et de l'innovation, par le développement de la qualité, de la fonction commerciale et par la formation,

- développement de l'environnement technologique en favorisant l'essor des compétences de recherche régionales, la coopération des entreprises avec les centres techniques et les laboratoires de recherches publics ou privés, et, par la diffusion du savoir-faire acquis, par des opérations pilotes,

- diffusion de la productique dans les PME principalement à travers l'action de l'ADEPA et de la procédure FRAC, recentrage des aides publiques en priorité sur les FMI,

- participation active à l'action européenne et mondiale de normalisation et de certification des matériels concernant l'offre productique.

Les moyens budgétaires mis en oeuvre sur ces actions (hors crédits déconcentrés et plan machine-outil) ont été de 176,1 millions de francs en 1986 (dont 100 millions de francs en procédure MECA). Ils seront vraisemblablement supérieurs en 1987 et en 1988 ; ainsi, la procédure MECA qui bénéficie principalement aux PME, a été dotée à ce jour de 120 millions de francs pour 1987.

Les initiatives prises pour le développement de l'offre nationale comportent plus particulièrement la mise en place de mesures pour renforcer l'image de marque des constructeurs français et pour les aider à se mesurer à armes égales avec les industriels des autres pays (Europe, Etats-Unis, Japon).

Parmi celles-ci :

- la mise en place d'un centre de certification des réseaux locaux industriels ACERLI (Association pour la Certification des Réseaux Locaux Industriels),

- la création d'un centre d'évaluation des performances des robots industriels qui conduira à terme à la certification des robots et des systèmes de vision,

- la construction de plates-formes de démonstration et d'expérimentation au Centre de Robotique Intégrée de l'Ile de France,

- la participation active au projet européen de recherche sur les ateliers flexibles d'assemblage dans le cadre du projet EUREKA-FAMOS. Trois opérations seront entreprises sur des sites en France et les industriels français participeront à d'autres projets sur des sites à l'étranger,

- l'orientation de la procédure MECA vers des systèmes plus complexes et des opérations de Gestion de Production, Technologie de groupe Assistée par Ordinateur,

- la présentation par l'ADEPA et l'AFRI des principales réalisations de cellules et d'ateliers flexibles existant en France.

B. L'INDUSTRIE DE LA MACHINE-OUTIL

1) La persistance du marasme

En 1986, l'industrie de la machine-outil à métaux représentait un chiffre d'affaires de 4,5 milliards de francs, en baisse de 4 % par rapport à 1985. L'effectif employé était de 11 450 personnes. L'investissement est resté à un niveau très élevé (supérieur à 5 % du chiffre d'affaires).

La reprise du marché intérieur amorcée en 1985 s'est poursuivie à un rythme ralenti en 1986. Cependant, en 1986, le marché intérieur n'était encore que de 87 % de celui de 1981.

La **pénétration étrangère** a crû de manière importante l'an dernier (64 % de la consommation française en 1986 contre 54 % en 1985), les exportations augmentant légèrement (2 134 millions de francs en 1986 pour 1 844 millions de francs en 1985). Le déficit extérieur est passé de 1 417 millions de francs en 1985 à 2 147 millions de francs en 1986.

Cette dégradation s'est poursuivie en 1987, principalement du fait de la baisse de nos exportations : le déficit qui était de 1 175 millions de francs au premier semestre 1986, est passé à 1 373 millions de francs au premier semestre 1987.

2. Le désengagement de l'Etat du secteur de la machine-outil

a) *L'échec du plan de 1982*

Le plan machine-outil mis en oeuvre en 1981 par le précédent gouvernement s'est heurté à une dégradation prononcée de la conjoncture : le marché mondial s'est rétracté de 34 % entre 1981 et 1983, pour ne se redresser qu'en 1985. Sur quatre années, 4,5 milliards de francs ont été dépensés sans aucune amélioration pour le secteur.

Cette évolution a eu pour effet de déséquilibrer, parfois fatalement, des affaires fragiles et de compromettre la mise en oeuvre de certains plans de restructuration fondés sur une stratégie de croissance. En 1987, sept entreprises de plus de 50 personnes ont déposé leur bilan. Il faut noter cependant que six de ces dossiers ont donné lieu à une reprise industrielle.

b) *Les nouvelles orientations*

L'Etat a donc décidé de ne plus aider ce secteur. Dans ce contexte difficile, l'industrie française de la machine-outil a entrepris une véritable **mutation technologique** : la commande numérique équipe aujourd'hui 56 % des machines produites contre 26 % en 1981.

Toutes les études de marché prévoient une très forte progression de la demande de cellules et systèmes flexibles au cours des dix prochaines années.

La France marque un certain retard par rapport aux principaux pays développés, lié à la faiblesse des investissements de 1982 à 1984. Cela a pour effet de limiter aujourd'hui le nombre de références et l'expérience accumulée par les constructeurs et les ingénieristes français, par rapport à leurs principaux concurrents étrangers bénéficiant de marchés plus larges ou plus porteurs.

Les références des huit principaux maîtres d'oeuvre français de cellules et d'ateliers flexibles d'usage sont cependant significatives et encourageantes pour l'avenir.

Dans ces conditions, les priorités des Pouvoirs Publics sont orientées vers les actions suivantes :

- favoriser la consolidation des entreprises qui cherchent à se renforcer par l'entrée de nouveaux actionnaires ou par des accords de coopération,
- soutenir l'effort de développement des nouvelles technologies, en particulier, au travers d'opérations vitrines présentant un caractère de référence;
- poursuivre l'incitation à la modernisation des PME clientes de la machine-outil à travers la procédure MECA.

IV. L'INDUSTRIE CHIMIQUE

L'activité de l'industrie chimique en 1986, en France, a été marquée par un **sensible ralentissement**, le taux de croissance se limitant à 1 % contre 1,7 % l'année précédente. Ce résultat est proche de celui obtenu par la chimie européenne dans son ensemble.

Le taux de croissance de la chimie française en 1986 est du même ordre que celui de la production industrielle (0,5 %), alors que le P.I.B. a progressé de son côté de 1,9 %.

La croissance du marché français des produits chimiques peut être estimée à 2,3 % pour l'année 1986; l'évolution défavorable, cette année encore, du commerce extérieur a limité à 1 % seulement l'augmentation de la production elle-même.

L'accroissement en volume des importations (7,2 %) a été en effet sensiblement plus important que celui des exportations (4,7 %). En conséquence, l'**excédent commercial** revient à 21 699 millions de francs (contre 24 825 millions en 1985 et le taux de couverture passe de 1,28 en 1985 à 1,25.

La production en volume de la chimie connaît des évolutions très contrastées. Deux secteurs accusent une forte baisse : la **chimie minérale** (- 6,4 %) affectée par la mauvaise conjoncture dans le secteur des engrais; la **parachimie** (- 2,3 %), du fait notamment des résultats défavorables à la grande exportation. La progression enregistrée par la **chimie organique** (+ 3,5 %) est due surtout au bon niveau d'activité de la pétrochimie; la **pharmacie** (+ 6,3 %) enregistre, de son côté, un taux de croissance plus satisfaisant.

La baisse du prix du pétrole (- 43 %) amplifiée par la dépréciation du dollar (- 23 % par rapport à l'Ecu européen) a constitué l'évènement marquant de l'année 1986, entraînant une baisse des coûts des matières premières, mais aussi des prix de vente, principalement dans les fabrications de chimie de base. Il en résulte que le chiffre d'affaires de la chimie française, avec 281,700 milliards de francs, est en léger recul sur celui de l'année précédente (-1,5 %), ceci en dépit de la progression de l'activité en volume.

Les résultats financiers se sont améliorés dans leur ensemble par rapport à 1985 et ont permis de retrouver le niveau de 1984.

Les investissements ont continué de progresser, atteignant cette année 13,3 milliards de francs, soit un accroissement en volume de 8 %, prolongeant la reprise déjà observée en 1985 (12 %).

V. LA CONSTRUCTION NAVALE

A. L'AGGRAVATION DE LA CRISE

L'année 1986 et le premier semestre 1987 ont été fortement marqués par l'ampleur de la crise mondiale que connaît ce secteur en raison d'une importante surcapacité de la demande. La construction navale française -qui ne produit plus que 3,5 % du tonnage mondial- continue de voir son activité diminuer, compte tenu de son manque de compétitivité par rapport aux nouveaux constructeurs japonais et coréens notamment, qui ont pris plus de la moitié des commandes mondiales en 1986.

Dans ces conditions, **ALSTHOM** et les **Ateliers et Chantiers du Havre** n'ont pris en 1986 que 90 000 TJBC (tonneaux de jauge brute compensée) de commandes nouvelles, soit un niveau très inférieur aux 190 000 TJBC de commandes nouvelles prises en 1985.

Les chantiers du Nord et de la Méditerranée (La Ciotat, La Seyne et Dunkerque) ont déposé leur bilan le 30 juin 1986.

Les petits chantiers de construction navale ont rencontré des difficultés importantes au cours de l'année 1986, par suite de la faiblesse de la demande, tant à l'exportation que nationale, et de la concurrence très vive des autres chantiers européens et de pays producteurs qui se sont dotés récemment d'une industrie de petite construction navale.

Le chiffre d'affaires de la petite construction navale se trouve ainsi réduit de plus de la moitié entre 1985 et 1986.

Quant à la **réparation navale**, elle connaît une régression de son chiffre d'affaires (de 228 à 220 millions de francs) et de son résultat net, en raison de la récession du trafic maritime, des difficultés financières des armateurs et de la dégradation des prix du marché, résultat du dumping pratiqué dans ce secteur.

B. LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION NAVALE

1. Les grands chantiers

a) Le coup d'arrêt aux aides exceptionnelles

Un rapport d'enquête de l'Inspection des Finances publié en juin 1985 concluait : « l'intérêt général commande de faire cesser d'urgence la commandite publique et de déposer le bilan de **NORD-MEDITERRANEE** » ; par ailleurs, la Cour des Comptes faisait observer en février 1986 que « la médiocrité des résultats en considération de l'ampleur des sommes dépensées et l'inadaptation de la réglementation par rapport aux pratiques soulignent l'urgence d'une remise en ordre profonde des modalités d'intervention de l'Etat dans le secteur de la construction navale ». La Cour précisait, en outre, que cette remise en ordre ne serait possible que si la situation économique du secteur était assainie par la fixation d'un niveau d'emploi et de capacité de production procédant d'une vue réaliste des vocations et des débouchés des chantiers français, et par l'abandon du soutien global apporté à certains chantiers. Elle attribuait enfin les déficits tout autant à des erreurs de politique ou de gestion qu'aux difficultés du marché et au coût des mesures de restructuration.

Compte tenu de ces observations, le Gouvernement a pris la décision en 1986 d'arrêter les aides exceptionnelles en faveur de la **NORMED**, pour en revenir au seul système de l'aide à la commande.

Les actionnaires et les dirigeants de la **NORMED**, concluant à l'impossibilité d'apporter de nouveaux fonds propres à l'entreprise, ont alors décidé de déposer le bilan.

Le Président de la société a donc procédé à la déclaration de cessation de paiement le 25 juin 1986. Par jugement prononcé le 30 juin 1986, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire et nommé un administrateur judiciaire.

La restructuration des sites de la **NORMED** nécessite des mesures exceptionnelles. C'est ainsi que, pour permettre le déroulement des négociations entre les partenaires sociaux et l'entreprise, tout en évitant que l'achèvement des navires en cours de construction ne soit définitivement compromis, une convention financière a été conclue le 23 juillet 1986

entre l'Etat et la société **NORD-MEDITERRANEE**, assistée de son administrateur judiciaire, afin que celle-ci puisse à la fois assurer les salaires de juillet et d'août et continuer les approvisionnements indispensables à la poursuite des travaux pendant cette période.

b) Les mesures d'accompagnement social

Deux délégués à l'Emploi et à l'Industrialisation ont été désignés par le Ministre de l'Industrie avec mission de veiller à la constitution des zones d'entreprises ainsi qu'à l'action de prospection auprès des industriels susceptibles de s'y installer.

Au plan social, des mesures ont été proposées donnant aux salariés différentes possibilités :

- un capital personnel de 200 000 francs minimum permettant de financer un projet personnel et ainsi de prendre un nouveau départ professionnel,

- un contrat individuel de reconversion permettant de choisir une nouvelle orientation et de se former pendant une durée de deux ans. Ces contrats de reconversion reposent sur une action individualisée d'orientation, de placement et de valorisation des initiatives individuelles,

- la mise en place de « groupes d'intervention nouvel emploi » ; il s'agit de groupes de reconversion locaux apportant une aide individualisée aux salariés ayant un projet personnel et aux titulaires d'un contrat de reconversion pour leur formation, leur placement, leur recherche et leur préparation à un nouvel emploi.

Ces propositions ont permis à l'Entreprise d'aboutir à un accord avec la quasi totalité des organisations syndicales le 30 septembre 1986.

La mise en place du plan social a entraîné une réduction sensible des effectifs entre le 30 juin et le 31 décembre s'élevant à 4 400 personnes.

La période d'observation de la **NORMED** s'achevant au 30 juin 1987, le tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prise en location-gérance par la société **CONSTRUCTIONS NAVALES DU LITTORAL** (filiale in-bonis de **NORMED**) du fonds de commerce et d'industrie de la **NORMED** pour la période s'étendant du 1er juillet 1987 au 31 juillet 1988. Ceci afin de tenir l'engagement d'achèvement des navires en construction (dont trois d'entre eux sont destinés à l'armement mexicain **Transportacion Maritima Mexicana**).

Les Chantiers Dubigeon (Nantes) viennent de cesser leur activité après transfert courant juillet 1987 de Nantes à Saint-Nazaire, pour les opérations de réception du dernier navire construit par ce chantier et destiné au Ministère de la Défense (**DIRCEN**).

La concentration de la production se poursuit chez ALSTHOM, sur le site de Saint-Nazaire.

Une grande partie des effectifs de Nantes (450 personnes) sera transférée à Saint-Nazaire dont l'effectif passera de 4 600 personnes à 5 000 personnes.

Enfin, le site de La Rochelle du groupe des Ateliers et Chantiers du Havre a déposé son bilan, et, par suite de l'absence totale de carnet de commande, le Tribunal de Commerce de La Rochelle a prononcé la mise en liquidation le 24 avril 1987. Un plan social a été mis en place, fondé sur des congés de conversion de 12 mois; une cellule de conversion a été dotée de moyens d'interventions exceptionnels pour assurer la reconversion, à leur demande, des 690 personnes concernées par ces mesures (hors 134 personnes âgées de plus de 55 ans bénéficiant du régime de préretraite).

2. Les petits chantiers

Les restructurations effectuées en 1985, en particulier pour ce qui concerne le pôle de construction des navires de grande pêche et des dragues avec MANCHE S.A. et ses filiales ATELIERS ET CHANTIERS DE LA MANCHE et CHANTIERS DE NORMANDIE, ont rencontré d'importantes difficultés en 1986 par suite de la détérioration profonde du marché tant national qu'international.

Les différentes sociétés du groupe MANCHE S.A. ont déposé leur bilan et sont entrées en phase de liquidation judiciaire début 1987. Un plan social a été mis en place pour les 800 personnes concernées. Des propositions de reprise partielle à Saint-Malo (bonne situation géographique et installations modernes pour la réalisation de navires de pêche industrielle) sont à l'étude.

Les ATELIERS ET CHANTIERS DU SUD OUEST à Bordeaux ont définitivement fermé en 1986 après abandon du locataire-gérant, la société AQUITAINE MARINE.

Après le rachat des CONSTRUCTIONS MECANIKES DE NORMANDIE par le groupe financier ROSARIO et le dépôt de bilan technique au 11 juin 1987, le redémarrage du site industriel de Cherbourg est envisagé pour la rentrée 1987; la réduction des effectifs d'un tiers environ (300 personnes sur un effectif de mille personnes environ) pourrait être décidée par le repreneur avant la reprise effective.

Les effectifs des petits chantiers sont passés de 2 644 personnes en 1985 à 1 751 au 31 mars 1987.

VI. L'INDUSTRIE ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE

A. LES RESULTATS

Dans un contexte international marqué par une faible croissance économique d'ensemble et par la baisse accentuée du dollar, les industries électroniques et informatiques ont connu un très net ralentissement au plan mondial.

Dans ce contexte, le bilan de l'industrie française est nuancé, certains secteurs ayant été affectés par la crise mondiale (semi-conducteurs, informatique,...) d'autres au contraire, ayant connu une croissance soutenue, soit en raison de leur dynamisme propre et de leur faible dépendance de l'environnement international (services et logiciels), soit parce que leurs résultats sont le reflet des commandes passées (matériels professionnels) soit enfin parce qu'ils ont bénéficié de facteurs favorables (comme pour l'électronique Grand Public).

Les résultats sont les suivants pour 1986 :

- . la **croissance** en termes réels (hors inflation) aura été de 4,9 % en 1986, contre 5,2 % en 1985. La production en valeur est passée de 179 à 192 milliards de francs.

- . le **déficit extérieur** s'est stabilisé autour de 5 milliards de francs depuis 1983, les résultats de 1986 (- 4,5 milliards de francs) résultant d'une détérioration sensible dans les secteurs civils compensée par un accroissement de l'excédent en matériels électroniques militaires.

En revanche, on peut noter une situation équilibrée en composants et une légère diminution du déficit en informatique.

Enfin, ces industries connaissent une relative stagnation de l'**emploi** (309 600 personnes en 1986, contre 310 000 en 1985).

B. L'EVOLUTION DES STRUCTURES INDUSTRIELLES

D'importantes modifications de structures ont eu lieu en 1987, surtout au niveau international.

La Compagnie Générale d'Electricité a pris le contrôle des filiales européennes de télécommunication d'I.T.T.

Le groupe BULL a également pris le contrôle, en association avec le japonais NEC, de la branche informatique d'HONEYWELL, ce qui assure l'indépendance technologique du groupe français et son accès au marché américain.

La téléphonie privée de la C.G.C.T. a été reprise par le groupe MATRA en 1986 et la téléphonie publique par MATRA ERICSON en 1987.

Dans le domaine des composants, le changement fondamental est constitué par la réunion des filiales composants de THOMSON et S.G.S. dans une société commune, contrôlée à parité par les deux groupes.

Enfin, le groupe THOMSON va procéder à une importante restructuration de ses activités, à la suite de son accord avec le groupe GENERAL ELECTRIC, de ses activités : les filiales grand public (produits bruns) de GENERAL ELECTRIC (RCA) seront reprises par THOMSON qui, de son côté, cédera son activité « Electronique Médicale » (CGR).

VII. LA SIDERURGIE

A. LES RESULTATS DU GROUPE USINOR-SACILOR

La **production** française d'acier brut en 1986 a été inférieure de 5 % à celle de 1985 (17,8 millions de tonnes). Cette tendance à la baisse se maintient au cours du premier semestre 1987 (-2,26 % par rapport à la production du premier semestre 1986).

Bien que globalement positive en 1986, comme les années précédentes, la **balance commerciale** des produits sidérurgiques présente un solde en baisse de 16,4 % par rapport à 1986 (7,3 milliards de francs contre 10,8 milliards de francs). Cette contraction s'explique par la baisse des livraisons à la grande exportation et notamment vers les Etats-Unis où les produits sidérurgiques sont contingentés et par l'accroissement parallèle des importations d'origine tierce, car la baisse du dollar a rendu le marché français plus attractif.

Enfin, il convient de souligner l'amélioration de la situation financière du groupe USINOR SACILOR. En 1986, les pertes constantes s'élevaient à 12,5 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 72,2 milliards de francs. Pour le premier semestre 1987, elles n'ont atteint que 805 millions de francs et seront sans doute réduites de moitié sur l'ensemble de l'année.

B. LES MESURES DE RESTRUCTURATION ET LES PERSPECTIVES DE L'EMPLOI

a) Les restructurations

Les principales restructurations internes réalisées en 1985 avaient permis de donner aux deux sociétés USINOR et SACILOR des structures de sociétés holding qui détiennent, sous forme de filiales, les divers secteurs d'activité de chacun des groupes.

L'année 1986 a été marquée par la décision de l'Etat actionnaire de rapprocher les deux groupes USINOR et SACILOR en les dotant d'un président commun, qui a constitué au niveau des deux holdings une équipe dirigeante commune.

Les activités industrielles des deux groupes ont ainsi été concentrées au sein de plusieurs branches dont les principales sont :

- la branche produits plats qui comprend les installations d'USINOR-ACIERS, de Sollac et de Solmer,
- la branche produits longs qui regroupe UNIMETAL et ASCOMETAL,
- la branche produits plats spéciaux et inoxydables qui couvre USINOR-Chatillon, UGINE-Gueugnon, UGINE-Savoie et IMPHY,
- la branche métallurgie dans laquelle on trouve la Compagnie française des Forges et Fonderies (C3F), CHAVANNE-KETIN et CREUSOT-LOIRE INDUSTRIES.

Les autres activités (transformation, négoce, construction métallique, activités diverses) ont également été rationalisées pour éviter les concurrences inutiles et les doublons.

Simultanément, des directions fonctionnelles communes à SACILOR et à USINOR ont été mises en place dans le but d'améliorer l'efficacité globale du nouvel ensemble ainsi constitué.

Des rapprochements juridiques entre les sociétés concernées sont engagées dans la plupart de ces secteurs (produits plats, produits longs spéciaux, négoce, tréfileries).

b) L'évolution des effectifs

Les effectifs de la sidérurgie sont passés de 76 114 personnes à 68 383 personnes au cours de l'année 1986, soit une diminution de - 10,2 %, la région la plus touchée restant l'Est (- 16,4 %).

Cette diminution a été réalisée notamment par le biais des mesures d'âge, des mutations par solidarité et des congés de formation conversion en application de la Convention générale de Protection sociale (C.G.P.S.) signée en juillet 1984.

Sur la totalité du champ d'application de la C.G.P.S. (ce qui inclut des activités non sidérurgiques), 9 900 départs par mesures d'âge ont été réalisés; soit 8 430 personnes mises en dispense d'activité (à partir de 50 ans) et 1 470 en cessation anticipée d'activité (à partir de 55 ans). Des congés de formation conversion (C.F.C.) ouverts aux salariés de moins de 45 ans ont été mis en place pour 3 860 personnes.

C. LA SITUATION DE LA SIDERURGIE EUROPEENNE

En dépit des efforts qui ont été faits depuis sept ans, la sidérurgie européenne n'est toujours pas sortie de la crise et les experts chiffrent à plus de 30 millions de tonnes par an le total des capacités de production excédentaires.

Le régime de quotas de production mis en oeuvre en 1980 a été reconduit jusqu'à la fin de l'année 1987.

Aussi, des négociations sont-elles en cours depuis plusieurs mois pour examiner de nouvelles propositions de restructuration. Compte tenu des difficultés rencontrées sur la manière concrète d'organiser cette restructuration, le Conseil des Ministres du 21 septembre dernier a chargé trois « Sages » de proposer aux Douze la manière de mener à son terme, d'ici à la fin de 1990, la restructuration de ce secteur. Le problème qui se pose est de savoir comment répartir les réductions de capacités encore nécessaires –elles sont évaluées à 30 millions de tonnes sur 140 millions de tonnes existant actuellement– compte tenu des 80 000 suppressions d'emplois qui accompagneront la fermeture des sites. Si aucun Etat membre ne conteste la nécessité de la contraction pour que la sidérurgie européenne retrouve sa compétitivité, l'unanimité disparaît sur les modalités d'application de la restructuration (Plan NARJES). A l'exception de la

Grande-Bretagne favorable par principe à la libéralisation du marché de l'acier, les délégations se sont prononcées en faveur d'une reconduction sur 3 ans (1988-1990) du système des quotas pour quatre grandes catégories d'acier représentant 45 % de la production européenne (actuellement 65 % de la production est contingentée). Mais, des divergences apparaissent sur les implications financières du plan NARJES qui prévoit de faire supporter aux entreprises elles-mêmes une partie des coûts sociaux de restructuration. La plupart des Etats estimerait plus rationnel que le soutien à la fermeture soit financé par des fonds publics.

Votre commission souhaiterait connaître la position du gouvernement français sur le plan proposé.

VIII. L'INDUSTRIE DU MEUBLE

A. UNE LEGERE AMELIORATION DU MARCHE EN 1986

Après plusieurs années de récession, le **marché de l'ameublement** s'est **légèrement redressé**. Ce redressement s'est traduit par une augmentation de la production en volume. Toutefois, on constate encore une diminution du nombre des entreprises et une réduction des effectifs.

Les résultats pour l'année 1986 sont les suivants (en milliers de francs) :

	1985	1986	VARIATION EN %
Production.....	17 221	18 250	+ 6
Importations.....	8 360	9 689	+ 15,9
Exportations	3 091	2 978	- 3,7
Marché intérieur....	22 490	24 961	+ 11
Taux de pénétration du marché.....	37,2	38,8	+ 4,3
% de la production exportée.....	17,9	16,3	- 9
Taux de couverture des importations par les exportations	37	30,7	17

En ce qui concerne le commerce de détail et d'après l'enquête annuelle de l'IPEA (Institut de Promotion et d'Etudes de l'Ameublement), le marché a connu une évolution plus favorable en 1986 puisqu'il a progressé de 5,4 % en francs constants.

Une légère dégradation de la balance commerciale apparaît pour les six premiers mois de l'année 1987. Le taux de couverture passe, en effet, de 33 % à 31 %, les importations ayant subi une hausse de 7,9 % alors que les exportations n'ont augmenté que de 1,5 %.

B. LA POURSUITE DES EFFORTS DE REDRESSEMENT

– Le Comité de Valorisation de l'Innovation de l'Ameublement a continué ses efforts de développement de l'image du meuble contemporain. Outre la poursuite de ses activités antérieures, il a procédé à de nouvelles actions :

- Ouverture du premier Salon Grand Public de la Création dans la Maison, Habiter 86.

- Ouverture de la Galerie VIA, à la disposition de la profession, mais aussi des créateurs les plus « pointus », pour des opérations ponctuelles et thématiques.

- Production audio-visuelle, en co-production avec FNAC-Communication, de films en cassettes-vidéo sur les créateurs.

- Aide à la création dans les entreprises (30 entreprises) et à la recréation de produits ayant marqué leur époque (environ 80 produits).

– L'un des objectifs du Plan meuble, mis en place en 1981, était d'améliorer les échanges extérieurs du secteur en favorisant les investissements des entreprises susceptibles de développer suffisamment leurs fabrications pour répondre aux besoins de certains marchés.

Les actions entreprises ont été poursuivies avec les adaptations rendues nécessaires par l'évolution de l'industrie de l'ameublement. Elles ont été financées avec l'aide de la taxe parafiscale prélevée sur les ventes de meubles et de sièges, gérée par le Comité de Développement des Industries françaises de l'Ameublement (Codifa). En 1986, les recettes de cet organisme se sont élevées à 7 335 millions de francs (taux de la taxe : 0,35 %).

Le Centre technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA), qui a bénéficié d'un concours de 22 millions de francs, a poursuivi son aide technique et son action avec l'Association Française de Normalisation (AFNOR) pour la gestion de la marque NF-Meubles. La normalisation a connu, en 1986, un net redressement par rapport à 1985. En effet, 1 730 869 meubles et sièges ont été estampillés en 1986 contre 1 468 200 meubles en 1985. Les fabrications titulaires de la marque sont au nombre de 181, dont 126 pour les meubles, 47 pour les sièges et 21 pour les cuisines, certains fabricants ayant plusieurs entreprises.

TROISIEME PARTIE LE BUDGET DE L'INDUSTRIE POUR 1988

Le projet de budget de l'industrie pour 1988 marque, dans une optique libérale, la préférence du gouvernement pour les allègements fiscaux au lieu des subventions.

I. UN BUDGET CARACTERISE PAR UNE DIMINUTION DES AIDES DIRECTES A L'INDUSTRIE, MAIS UNE AUGMENTATION DES ALLEGEMENTS FISCAUX EN FAVEUR DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

A. LA REORIENTATION DES AIDES SUR LES SECTEURS D'AVENIR

Le budget 1988 de l'industrie voit son enveloppe diminuer de 9 %. Hors dotations en capital des entreprises publiques, il s'établit à 25,7 milliards de francs contre 28,4 milliards de francs en 1987 (en dépenses ordinaires et crédits de paiement).

Ce sont les crédits de politique industrielle qui portent le plus la marque du désengagement de l'Etat. Ils diminuent globalement de près de 2 milliards de francs, soit une baisse de 35 % par rapport à 1987. Quant aux plans sectoriels de restructuration, ils ne bénéficient plus que d'une dotation de 275 millions de francs contre 640 millions de francs en 1987 (- 57 %).

1) Les secteurs touchés par la baisse des crédits

C'est la **construction navale** qui est particulièrement touchée par la réduction budgétaire en 1988. Les crédits diminuent de plus de 40 %, passant de 3,590 milliards de francs en 1987 à 1,950 milliard pour 1988 : les derniers bateaux de la Normed seront, en effet, terminés mi 1988, ce qui justifie la fin de l'effort consenti par l'Etat. Ces dotations seront essentiellement consacrées aux aides à la commande pour Alsthom.

On note également la stagnation de la subvention aux **Charbonnages de France** qui s'élèvera à 6.988 millions de francs comme en 1987, dont 3.625 millions de francs pour la couverture de charges spécifiques et 3.363 millions de francs de subventions d'exploitation.

Le budget du **Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.)** se stabilise à 3.911 millions de francs, compte tenu de l'achèvement du programme nucléaire français avec une augmentation de l'apport d'E.D.F. (250 millions au lieu de 150).

Les aides au développement des **technologies de l'information** déjà réduites de 2,1 milliards de francs à 700 millions de francs en 1987, sont supprimées.

Enfin, la restructuration des organismes permet de mieux utiliser les fonds publics. Le renforcement de l'I.N.R.I.A. (Institut national de la recherche en informatique et en automatique), la privatisation du C.E.S.I.A. (Centre d'Etudes des Systèmes d'Information des Administrations) et la suppression de l'A.D.I. (Agence de l'Informatique) permettent de réduire les crédits de 438 millions de francs pour 1987 à 312 millions de francs pour 1988.

2) Les secteurs prioritaires

● Les PMI

Le Ministre de l'Industrie souhaite privilégier les P.M.I. qui bénéficieront, en 1988, des 3/4 de l'effort budgétaire. Elles recevront 5,7 milliards de francs de plus qu'en 1987. Les crédits de politique industrielle qui leur sont destinés en vue d'accélérer leur automatisation progressent de 20,8 % pour atteindre 502 millions de francs. Enfin, 40 % des allègements fiscaux profiteront aux P.M.I.

● L'innovation

Si l'on peut noter une diminution des crédits de fonctionnement de l'ANVAR à hauteur de 158,4 millions de francs, il convient de souligner la hausse des crédits d'innovation (640,4 millions de francs) pour mener des actions nouvelles : développement de l'information scientifique et technique dans les P.M.I., incitation au développement par les P.M.I. de leurs services de recherche.

● La création d'entreprise

Les aides à la création d'entreprises sont privilégiées puisque le budget de l'Agence nationale pour la création d'entreprise passe de 40 à 45 millions de francs pour 1987 : les créations d'entreprises battent tous les records puisque les 7 premiers mois de l'année, on en a dénombré, avec les reprises d'affaires existantes, 160.720, soit 7 % de plus qu'au cours de la même période de l'an dernier.

Une série de mesures en faveur de la création d'entreprises viennent d'être annoncées, visant à simplifier les procédures et à réduire les délais. C'est ainsi que les formulaires vont être allégés (97 questions sont supprimées), que les créateurs d'entreprises pourront choisir le centre de formalités qui leur convient, si plusieurs sont compétents, et que la mission même de ces centres est modifiée (ils ne pourront plus refuser une déclaration mais devront la transmettre automatiquement aux administrations concernées). Par ailleurs, est mis en place un réseau de 400 « points chances » dans toute la France, centres d'information destinés à faciliter les démarches des créateurs. Enfin, la formation des créateurs sera améliorée par l'ouverture de 10 centres régionaux de création d'entreprises et un meilleur financement leur sera assuré (déductibilité en cas de sinistre des fonds mis par des particuliers dans les entreprises nouvellement créées).

L'ensemble de ces dispositions a pour but de permettre au gouvernement d'atteindre un objectif de 1,5 million d'entrepreneurs nouveaux d'ici 1992.

● L'espace

Le budget de l'espace augmentera, pour sa part, de 7,5 % et sera porté à 5,425 milliards de francs contre 5,022 milliards de francs en 1987. Cette somme comprenant les dépenses sur le budget de la recherche. Il est précisé que ces crédits pourront être complétés en fonction des décisions à prendre en novembre 1987 concernant Hermes, Columbus et Spot.

● La qualité

L'ensemble des crédits afférents aux actions de normalisation et de qualification des produits sont augmentés de 12 %. La sensibilisation des entreprises à l'impératif de qualité est une priorité du Ministère de l'Industrie. Quant à la normalisation, elle s'impose au plan international où les enjeux deviennent grandissants pour l'économie française dans la perspective de 1992.

B. DES ALLEGEMENTS FISCAUX EN FAVEUR DES ENTREPRISES

1. Le projet initial

Ainsi que le souligne la note de présentation du budget de l'industrie pour 1988; « à chaque franc en moins dans le budget de l'industrie correspondent près de 3 francs d'allègements fiscaux pour les entreprises industrielles. L'objectif est de mettre en place les conditions nécessaires pour que nos entreprises puissent affronter la concurrence internationale et l'ouverture du marché européen en 1992.

Rappelons que l'impôt sur les sociétés est ramené de 50 % à 42 % (cette mesure votée au printemps 1987 s'applique sur les exercices budgétaires 1987 et 1988).

– Le plafond de l'abattement de 20 % pour les professions libérales, artisans, commerçants et agriculteurs adhérant à un centre ou une association de gestion agréés est porté de 320.000 francs à 400.000 francs en vue d'aligner la fiscalité des professions indépendantes et des salariés à revenu connu légal.

– La taxe sur les frais généraux est supprimée à compter du 1^{er} juin 1986.

– La réforme de la fiscalité des groupes permettra l'intégration des résultats en cas de détention à plus de 95 % des titres de la filiale par la société mère.

– La taxe professionnelle à la charge des entreprises aura été allégée de 7 milliards en deux ans (budget 1987 et 1988).

– Le tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers est ramené de 17 francs à 11,70 francs par quintal, rejoignant ainsi la moyenne européenne.

– Les charges de T.V.A. supportées par les entreprises sont harmonisées avec les règles européennes. Le projet de loi de finances comporte une augmentation de 50 % en 1987 à 60 % au 1^{er} janvier 1988 puis progressivement jusqu'à 100 % en 1992 de la déductibilité de la T.V.A. sur le gazole. Cette mesure complète, celle déjà adoptée en 1987 pour les transports internationaux qui bénéficient d'une déductibilité à 100 %. De la même manière, la règle du crédit de référence qui limite le remboursement de crédits de T.V.A., sera supprimée. Cette règle pénalisait essentiellement les agriculteurs. Très fortement contestée, elle était contraire aux règles européennes en matière de remboursement de crédit de T.V.A.

– Par ailleurs, mais c'est de loin la mesure la plus importante, **l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A.** permettra d'alléger de 6,8 milliards de francs les charges des entreprises en réduisant de quelque 15 % le coût du téléphone et de la télématique pour les entreprises.

En outre, la loi de finances pour 1988 prépare l'avenir de l'industrie française grâce à la **réforme du crédit impôt-recherche**. Le crédit d'impôt-recherche, instrument indispensable pour le développement de la recherche sera profondément amélioré. Les entreprises pourront bénéficier d'un système de crédits d'impôts sur le volume des dépenses de recherche applicable pendant trois ans au taux de 30 %. Ce nouveau dispositif répond à l'attente des P.M.E. qui craignaient de s'engager dans le crédit-impôt actuel, jugé trop complexe.

Enfin, des mesures sont prises en faveur des **petites entreprises** : relèvement de la limite de la réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion agréé, et simplification des obligations déclaratives.

2. Les modifications adoptées par l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale a complété le dispositif d'allègements fiscaux en faveur des entreprises :

– Elle a supprimé le décalage de un mois dans le paiement de la T.V.A. acquittée sur les dépenses des entreprises de télécommunications.

– Elle a relevé le plafond d'amortissement pour les voitures de société qui passe de 50 000 à 65 000 francs.

– Elle a étendu l'assiette du crédit d'impôt recherche aux dépenses réalisées pour l'acquisition de brevets.

– Elle a abaissé le montant de la taxe acquittée par les compagnies d'assurance lorsqu'elles intègrent des excédents de provision.

– Elle a enfin adopté un amendement permettant à une société touchant une prime d'assurance après le décès d'un dirigeant d'étaler sur cinq ans l'intégration de ce revenu dans ses bénéfices.

Au total, la baisse des impôts dont bénéficient les entreprises s'élève à 31,88 milliards de francs en deux ans dont 18,53 milliards de francs en 1988.

Il convient de noter que ces allègements privilégient l'allègement général à l'allègement sectoriel et la simplicité à l'interventionnisme.

Les grandes mesures (impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, T.V.A., taxe sur les frais généraux) représentent plus des trois quarts des allègements. Ils profitent à toutes les entreprises dans tous les secteurs de l'économie.

Il ne s'agit donc pas de distribuer telle ou telle « largesse » mais bien de modifier fondamentalement les conditions de rentabilité de l'ensemble du secteur productif.

Notons enfin qu'un groupe d'études, présidé par M. MENTRE a été créé afin d'étudier les conditions d'une éventuelle réforme des durées d'amortissement.

* * * *
* *

La commission des Affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'industrie inscrits dans le projet de loi de finances pour 1988.